



Abandon du projet municipal de Cité Educative à Valenton

☞ **Signez la pétition intersyndicale**

☞ **Participez à la réunion intersyndicale vendredi 15 octobre à 11h45 à l'élémentaire Eluard (au moins 1 représentant par école)**

Les directeurs des écoles de Valenton ont été informés par monsieur l'IEC de la circonscription lors de la dernière réunion à la circonscription de jeudi 7 octobre, que le Maire de Valenton voulait déposer un dossier de labellisation cité éducative qui toucherait toutes les écoles (sauf la maternelle et l'élémentaire Jaurès) et le collège Fernande Flagon.

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un simple label, mais que la constitution d'une cité éducative entraîne une transformation radicale du fonctionnement des écoles qui y sont inscrites.

La mairie annonce qu'une réunion d'information aurait lieu avec les écoles. Mais la date limite de dépôt du dossier est fixée au 31 octobre et les vacances débutent le 23 octobre. **Tout est donc organisé pour tenter de faire passer cette labellisation « en douce », sans même que les enseignants soient au courant des conséquences.** Il y a donc urgence !

Les cités éducatives sont un outil pour remettre en cause le caractère national de l'Ecole publique. Il s'agit en effet de regrouper les écoles et collèges de certains quartiers prioritaires, le pilotage de ce regroupement étant confié au chef d'établissement du collège avec une autonomie de gestion et de budget, tout cela sous la tutelle de la municipalité et du préfet. Terminé le statut des enseignants ! Liquidée la carte des REP ! Place aux contrats d'objectifs, aux "postes à profil", au directeur supérieur hiérarchique, aux injonctions au management, le tout mesuré par des « indicateurs de pilotage ».

Cela a commencé dès l'année dernière sur notre département, **les directeurs des écoles situées dans une cité éducative étant désormais choisis au profil**, après un entretien, en dérogeant ainsi aux règles d'attribution des autres postes de directeurs.

Le développement des cités éducatives s'inscrit dans l'offensive du Ministre Blanquer et du président de la République pour remettre en cause l'Ecole publique, l'éducation prioritaire et le statut des enseignants. Elle se combine avec trois mesures dont nous demandons l'abandon :

- l'expérimentation pour 50 écoles marseillaises qui seraient soumises, dès la rentrée 2022, à des dispositions dérogatoires (dans ces écoles, les directeurs choisiraient les enseignants et l'école disposerait d'une large autonomie pour adapter les horaires, les rythmes scolaires avec la participation « d'acteurs extrascolaires », et déroger aux programmes nationaux)

- le projet de loi Rilhac sur la direction d'école instaurant des directeurs supérieurs hiérarchiques, isolés des équipes, installés sur un siège éjectable par la hiérarchie, des directeurs soumis à la mise en concurrence entre les écoles et aux desiderata des politiques ministérielles et locales.

- la remise en cause de l'existence d'une carte des REP, avec l'expérimentation engagée dans les académies de Marseille, Nantes et Lille par Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat chargée de l'éducation prioritaire.

**Nous n'acceptons pas plus la cité éducative de Valenton
que nous n'avons accepté celle de Villejuif.**

Dans l'unité, avec leurs organisations syndicales, les collègues de Villejuif ont obtenu le retrait du projet de cité éducative. Le Maire a dû jeter l'éponge.

Rassemblons-nous : dans toutes les écoles de Valenton, signons la pétition intersyndicale adressée au Maire et participons à la réunion intersyndicale vendredi 15 octobre à 11h45 à l'élémentaire Eluard.

Pétition à Monsieur le Maire de Valenton

« Monsieur le Maire, nous vous demandons de surseoir immédiatement au dépôt d'un dossier de labellisation cité éducative et d'abandonner tout projet de mise en place d'une cité éducative à Valenton ».

Nom prénom	Ecole	Signature